Annexe Point 12 – Organisation de la future saison sportive et fixation des critères des championnats nationaux

12.1 Calendrier national de fond 2023

12.1.1. Inversion de Limoges II (vieux pigeons et yearlings) avec Montélimar (vieux pigeons) notamment

24/06/2023 : Montélimar (vieux pigeons)

01/07/2023 : Limoges II (vieux pigeons et yearlings)

12.1.2 Art. 83 § 2 du RSN

Tous les pigeons ayant participé à un concours doivent demeurer au colombier de l'amateur à Disposition pour contrôle par la RFCB ou par l'organisateur :

A/ de la vitesse jusques et y compris les concours de **fond grand demi fond**: durant minimum 5 jours calendrier après la clôture du concours auquel ils ont participé. Ce délai de 5 jours calendrier n'est pas d'application si l'amateur peut prouver que le(s) pigeon(s) a (ont) participé à un concours officiel reconnu par la RFCB.

B/ pour les concours **de fond et** de grand fond : durant minimum 5 jours calendrier après la Clôture du concours auquel ils ont participé. Les mêmes pigeons ne peuvent pas participer respectivement à 2 concours **de fond et** de grand fond consécutifs.

À défaut de respect, le pigeon sera déclassé.

	Calendrier de	s coi	ıcou	rs (inter)nationaux	2023				
	Grand demi-fond	enl.	org.	<u>Fond</u>	enl.	org.	Grand Fond	enl.	enl.
20/05/2023									
27/05/2023	Bourges I (vieux + yearlings)	jeudi	UB						
3/06/2023				Limoges I (vieux)	mercredi	EB			
10/06/2023	Argenton I(vieux + yearlings)	jeudi	RFCB	Valence (vieux)	mercredi	DH (*)			
17/06/2023				Cahors (vieux)	mercredi	CC			
23/06/2023							Pau (vieux)	lundi	CJ
24/06/2023	Argenton II (vieux + yearlings)	jeudi	ovv	Montélimar (vieux)	mercredi	DH (*)			
30/06/2023							Agen (vieux + yearlings)	lundi	Télé
1/07/2023				Limoges II (vieux + yearlings)	mercredi	EB			
7/07/2023							Barcelone (vieux)	lundi	EB
8/07/2023	La Souterraine (vieux + yearlings)	jeudi		Bergerac (vieux)	mercredi				
15/07/2023				Aurillac (vieux + yearlings)	mercredi	EB	St Vincent (vieux)	mardi	EB
21/07/2023							Marseille (vieux)	lundi	CJ
22/07/2023	Châteauroux I (vieux + yearlings)	jeudi	RFCB	Libourne (vieux + yearlings)	mercredi	EB			
28/07/2023							Narbonne (vieux + yearlings)	lundi	CC
29/07/2023	Bourges II (vieux + yearlings + pigeonneaux)	jeudi	RFCB	Souillac (vieux + yearlings)	mercredi	EB			
4/08/2023							Perpignan (vieux)	lundi	EB
5/08/2023				Tulle (vieux + yearlings)	mercredi	CC	,		
12/08/2023	Argenton III (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi	ovv						
19/08/2023									
26/08/2023	Vierzon (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi	RFCB						
2/09/2023									
9/09/2023	Châteauroux II (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi	RFCB						
CATEGOR	<u>ries</u>								
ieux + year	lings = 2 concours séparés cà-d. 1 concours pour vi	eux pig	eons et	t 1 pour yearlings					
•	ngs = 1 concours pour vieux ET yearlings confondus								
*) sous r									

12.2 Plaintes sur les concours nationaux et les doublages sur ces concours 2023

→ alignement du délai d'introduction des plaintes notamment 10 jours pour les résultats nationaux et pour TOUS les doublages. Si une plainte est enregistrée à l'échelon national, la société doit toujours en être informée.

12.3 Rapports d'erreur pour TOUS les concours et identiques avec les concours (inter)nationaux

→ Les problèmes rencontrés l'année passée sont normalement résolus et des tests seront effectués Au début de la saison 2023.

12.4 Participation des amateurs belges frontaliers dans des sociétés étrangères frontalières et vice versa

→ Art. 2 du RSN

Les amateurs dont le colombier se trouve sur le territoire belge, doivent s'affilier obligatoirement à la RFCB.

L'amateur dont le colombier se situe sur le territoire étranger, ne peut, en aucun cas, s'affilier à la RFCB.

Il est interdit, aux amateurs licenciés, de participer à des concours ou entraînements, expositions, manifestations, réunions, festivités, etc., organisés par des sociétés (au sens de l'article 14 des Statuts RFCB) non-affiliées à la RFCB.

12.5 Étiquettes pour les paniers de transport pour TOUS LES CONCOURS

→ La possibilité sera offerte aux sociétés d'imprimer les étiquettes pour la vitesse, le petit demi-fond et le grand demi-fond (non national) dans RFCB-admin et ce par analogie avec les concours nationaux.

12.6 Mode d'emploi pour les colsons en plastique pour les paniers de transport

→ Une vidéo et des photos seront transmises à toutes les sociétés et publiées sur le site Internet de la RFCB.

12.7 Confirmation: les concours de petit demi-fond sur deux nuits de panier

12.8 Début de la saison pour les pigeonneaux le 18 mai 2023 (Ascension)

L'article 11, §2 du RSN prévoit que :

Les concours pour pigeonneaux sont autorisés à partir du week-end du 15 mai ou à défaut le week-end suivant la date du 15 mai (entraînements à partir du 1^{er} mai).

En 2023, le 15 mai tombe un lundi.

→ les concours pour pigeonneaux peuvent être autorisés à partir du 18 mai (Ascension).

12.9 Critères des CHAMPIONNATS NATIONAUX 2023 adaptés seront publiés la semaine prochaine.